

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N°29 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU VENDREDI 07 OCTOBRE 2016 A 19 H

Date de la convocation : 30 septembre 2016.

L'an deux mil seize, le sept octobre à 19 heures le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : M. Claude DUSSOUILLEZ, Maire
M. Louis GIROD, Mme Maryse PAGNIER Adjoints
M. Laurent CLAUDET, conseiller délégué
Mmes Jennifer BRESSAND et Corinne GARNIER Conseillères municipales
MM. Hervé DECREUSE et Fabien VIEILLE-MECET Conseillers Municipaux.

Excusés : M. Guy MIOT Adjoint, MM. Luca CURTENELLE et Mickaël POURNY Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : M. Louis GIROD

Ordre du jour de la séance n° 29 :

1. **Approbation du compte rendu de la séance n° 28 du 02/09**
2. **Administration générale**
 - Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité ; Reversement de la part communale
3. **Urbanisme**
 - Terrain Philippe
4. **Bâtiments communaux**
 - Eglise : Ouverture des plis du 20 septembre
 - Eglise : Lot Chauffage modifié selon directives de la DRAC
5. **Eau-assainissement**
 - Point sur les travaux du nouveau château d'eau
6. **Voirie**
 - Carrefour de l'ancienne scierie
7. **Informations diverses**
 - Drugeon-Sports
 - Inauguration des chemins de l'ASA Loutons et Renardières

Compte-Rendu :

1. Approbation de la séance n° 28 du 02/09

Sans opposition ni commentaire, le compte rendu est approuvé.

2. Administration générale

- Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité ; Reversement de la part communale.

Le Maire explique que le SYDED (Syndicat Mixte d'Energies du Doubs) a décidé d'appliquer la taxe sur la consommation finale d'électricité au taux de 6 %. Ce taux sera calculé et prélevé sur les factures des clients privés et professionnels par le fournisseur d'électricité. Cette taxe sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2017.

L'intégralité de cette taxe sera reversée au Syded qui à son tour reversera 1/3 du montant total aux communes membres de moins de 2000 habitants. 1/3 servira à abonder un fonds pour la transition énergétique et le dernier tiers sera conservé par le Syded.

Le Maire précise que la commune doit délibérer afin qu'elle bénéficie de sa part. Tout en regrettant l'application d'une nouvelle taxe (qui se comptera en quelques euros) qui impactera tous les clients, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve ce reversement.

3. Urbanisme

- Terrain Philippe

Les représentants de la famille Philippe ont fait part de leur intérêt pour une négociation en direct avec la commune pour la vente de leur terrain. Avant de prendre une décision, le Maire indique qu'il est nécessaire de recourir à une estimation et une expertise du service de France Domaines afin de connaître la valorisation objective de l'ensemble.

- Terrain Courdier

Le Maire confirme que le bungalow a été démoli et que le nivellement du terrain est en cours. L'achat du terrain par l'intermédiaire de l'EPF (Etablissement Public Foncier) est confirmé. La commune dispose d'un délai de 4 ans pour réaliser le remboursement. Une partie de ce terrain constructible sera vendu prochainement, le reste sera échangé et restructuré avant d'être mis en vente.

4. Bâtiments communaux

- Eglise : Ouverture des plis du 20 septembre

5 lots ont été ouverts, le contrôle des prix doit être effectué par l'architecte. Une seconde réunion de la commission est prévue pour l'attribution. Le lot chauffage sera revu compte tenu de la demande de la DRAC. Voir sujet suivant.

- Eglise : Lot Chauffage modifié selon directives de la DRAC

Jusqu'à présent, il avait été imaginé le remplacement de l'installation actuelle qui fonctionne au fuel par une équivalente en puissance mais plus moderne utilisant également la même énergie. Mais il apparaît qu'aujourd'hui, plusieurs autres solutions existent : chauffage électrique au sol, au niveau des bancs, au niveau des plinthes etc... Ces solutions doivent être évaluées avant de prendre une décision. Il est à noter que ces options sont toutes autonomes et qu'elles offrent l'avantage de se dispenser d'un local de chaufferie. Pour autant, le Maire précise qu'il serait judicieux de remplacer le local de chaufferie par un local de rangement qui semble aujourd'hui bien nécessaire.

5. Eau-assainissement

- Point sur les travaux du nouveau château d'eau.

Le Maire indique que le fonçage sous la voie SNCF et sous la route départementale sera réalisé mardi 11 octobre. Les tests d'étanchéité du réservoir sont en cours, les résultats seront communiqués par le cabinet André Maître d'œuvre du projet. Les essais d'étanchéité et de bon fonctionnement des conduites est réalisé partiellement, un rapport sera également fourni par Benoît Ciresa Ingénierie lorsque tout sera fait.

6. Voirie

- Carrefour de l'ancienne scierie

L'étalement des tas a été effectué. Pour la bonne réalisation du chantier environ 150 m³ de gravats ont été évacués mais il a été nécessaire de ramener environ 110 m³ de terre.

L'engazonnement de la zone est prévu le 6 octobre. Un fossé longeant la rue du Vieux Moulin jusqu'au carrefour puis repartant rue L. Troutet jusqu'à la buse qui traverse la départementale sera réalisé dans les semaines qui suivent.

7. Informations diverses

- Drugeon-Sports

Le 19 septembre, une réunion s'est tenue au siège de Drugeon Sports en présence des représentants des communes de Bulle et de Bannans. Le Maire de la Rivière Drugeon et deux de ses adjoints étaient également présents ainsi que les membres du bureau de Drugeon Sports : Voici le résumé de cette réunion.

Une partie des (ex ?) licenciés du club qui habitent La Rivière Drugeon ont annoncé qu'ils allaient créer un club distinct. Ils ont également demandé l'accès au terrain de foot de L.R.D. pour pouvoir s'entraîner et jouer des matchs non officiels contre quelques équipes qui ne participent pas à la challenge de la coupe.

Le problème est qu'ils ont choisi comme jours d'entraînement les mardis et jeudis qui sont déjà les jours d'entraînement de D. Sport !! (Il semblerait toutefois que ce point a été réglé, du moins pour l'instant...) 2 points posent problème : le risque de dispersion des licenciés sur les 2 clubs qui met en péril Drugeon Sports et l'accessibilité pour D. Sports du terrain éclairé de L.R.D. qui risque également de poser de sérieux problèmes pour les entraînements d'automne.

A ce jour, Christian Vallet le maire de L.R.D. précise qu'il est défavorable à la création d'un nouveau club mais qu'il ne pourra pas s'y opposer si l'évolution continue dans le sens actuel. A titre indicatif, un récent vote du conseil de L.R.D. a dégagé une avance de 2 voix seulement pour les opposants à ce nouveau club...

C. Vallet insiste sur le fait que dans tous les cas, sa commune respectera l'engagement financier auprès de D. Sports pour la saison qui vient juste de débuter. Il invite D. Sports à tout mettre en œuvre pour éviter la rupture totale et demande aux responsables du club de rencontrer les "dissidents" afin de mettre à plat les problèmes. Un (ou 2) médiateurs seront contactés afin que la réunion soit utile.

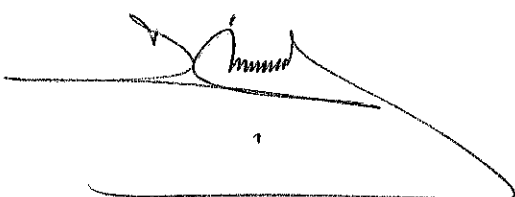
Après cette rencontre, une réunion publique sera probablement programmée pour informer les parents des risques importants liés à cette séparation.

- Inauguration des chemins de l'ASA Loutons et Renardières

L'inauguration a eu lieu le 30/09 en présence des Maire et élus de Chaffois et Bannans ainsi que de nombreux propriétaires privés : au total, environ 80 personnes étaient présentes.

La séance est levée à 21h15

Le Maire



Les Adjoints



Les Conseillers Municipaux

